



ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE

Procès-verbal de la séance informative du mercredi 1^{er} juin 2022

Salle du Conseil Communal de Corseaux

Présents

Comité de Direction	Mme Céline Murisier, municipale à Jongny M. Hervé Liniger, municipal à Corsier-sur-Vevey M. Laurent Paschoud, municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, municipal à Chardonne
Chardonne	Mme Caroline Almond, conseillère communale Mme Mélanie Fort, conseillère communale Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal
Corseaux	M. Roberto Trüb, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal M. Alain Debétaz, conseiller communal M. Patrick Forestier, conseiller communal
Corsier-sur-Vevey	Mme Isabelle Mougneau, conseillère communale Mme Marouska Soltermann, conseillère communale Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Damien Chenevard, conseiller communal M. Tiago Ribeiro, conseiller communal Mme Roth Mireille, conseillère communale
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale Mme Sandrine Félix, conseillère communale Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale

Secrétaire Mme Caroline Genovese

Sont absents : Caroline Almond, Marouska Soltermann, Damien Chenevard, Tiago Ribeiro, Mireille Roth, Estelle Pietrolungo, Philippe Dettwiler Jean-Philippe Mouron.

Transition et structuration d'ASICC 2023-2025

1. *Pouvez-vous nous donner un aperçu de type organigramme organisationnel et hiérarchique de la structure telle qu'elle s'annonce à terme (inclus Ondine, ex-REVE/La Tour de Peilz et leur personnel, Écureuils/préscolaire, etc.) ainsi que la répartition des budgets (qui paie quoi à qui ?)*

Organigramme (cf annexe 1)

Le CoDir explique l'organigramme projeté à l'écran, cet organigramme se veut vertical et est évolutif.

- L'ASICC finance tout ce qui n'est pas pris en charge par le canton. Certains points ne pourront plus être refacturés aux Communes car la convention Canton-Commune va être dénoncée prochainement. Il est relevé que des engagements de personnel ont eu lieu pour la KAF et Ondine (augmentation du nombre d'enfants). La reprise des Écureuils, yc du personnel, par l'ASICC est prévue pour le 1^{er} août.

Toutes les personnes sont embauchées au nom de l'ASICC. Le salaire de la personne qui sera embauchée comme responsable Finances et Administration RH, sera pris en charge par le montant prévu par les Communes (mandat SFM) et une partie sera ventilée dans l'accueil préscolaire (réseau).

- Il est précisé que 23 personnes sont actuellement engagées aux Écureuils. Soit pour un total de 17.10 EPT.

2. *Combien de personnes est-il prévu de recruter dans les 12 prochains mois ?*

- Le responsable des Finances et Administration RH, et avec encore cet été, un engagement d'une directrice pour la structure préscolaire de Corsier. Le personnel de la structure provisoire sera engagé durant l'automne pour une entrée en service en janvier 2023.

3. *Quelle est l'organisation prévue entre les communes du cercle + La Tour de Peilz et autres ? Quel spectre couvrira l'ASICC ?*

- Préscolaire : personnel opérationnel, avec un budget envoyé au réseau LAC, ce dernier regroupera toutes les structures (Ecureuils et SAP Corsier). Une fois que toutes les ressources sont déduites, il y aura un déficit (excédent des charges), ce déficit sera identique pour tous, puis adapté en fonction des heures consommées pour chaque partenaire.
- Une personne de l'administration d'Ondine (20%) gère la liste d'attente et l'échange avec le réseau.

- Il est précisé que ce sont les Communes, soit les Municipaux qui contrôlent les comptes du préscolaire. Les Conseils communaux regardent le détail des comptes afin de contrôler notamment l'équité entre les Communes. La subvention cantonale de 32% de la masse salariale relève de la FAJE.
- Le Conseil de la FAJE laisse un délai à fin 2024 pour ce réseau transitoire (LAC) géré par la Fondation des Structures d'accueil de la TDP (FSAT). Par la suite, les membres devront se déterminer sur la continuité d'un ou de deux réseaux.
- Les priorités sont données selon une liste d'attente centralisée. Pas de passe-droit avec Nestlé qui est un partenaire financeur. En 2024 tous les réseaux Vaudois devront refaire leur dossier de reconnaissance

4. *Quel budget prévisionnel en 2023 et 2024 est estimé ?*

- Aucun chiffre ne peut être donné pour l'instant. Tout doit être recalculé, sauf pour l'école. Le préscolaire est hors budget ASICC (budget communal), ce sont les Conseils communaux qui auront un droit de regard et non le CI de l'ASICC. Une révision des statuts doit être faite pour intégrer l'accueil préscolaire dans les buts de l'ASICC. Actuellement, une convention entre l'ASICC et les Communes du Cercle a été établie pour 2 ans (temps de la durée du réseau transitoire).

5. *Par rapport aux nouveaux bureaux de l'ASICC à Vevey, quelle est la surface des locaux et pour combien d'employés ? Quel est le loyer mensuel de ces locaux ?*

- 153m² + 16m² de WC partagés CHF 3'500.- par mois, avec deux places de parc soit CHF 3'740.-. Il est relevé que des places de travail étaient louées à Jongny (3) et à Corsier (2). Egzeko rejoindra également les locaux. Une dizaine de personnes peuvent être placées. Ce sont des locaux ASICC (Secrétariat général, Accueil de jour et Egzeko), il s'agit d'un point de chute.
- Il y aura dès juin les deux personnes d'Ondine, plus Mme Heiniger et le nouveau responsable Finances et Administration RH en juillet.
- Local de la Souris verte une discussion d'ici septembre devra avoir lieu, Egzeko profitera certainement de l'administration de l'ASICC, avec la gestion administrative (contrat, etc.), ceci sera donné à l'ASICC. Les bureaux à Reller sont un lieu de rencontre, notamment entre les directions de l'accueil de jour et également un endroit où le CoDir va siéger. Cette solution ne va pas impacter le budget (loyer prévu dans le budget 2022). Le bail est de 5 ans, renouvelable.

6. *Est-ce que Nestlé participe aux frais des garderies dans le nouveau réseau LAC et dans le nouveau réseau de VV, et si oui, comment cela fonctionne-t-il ?*

- Nestlé finance la moitié du déficit par rapport aux heures consommées.

7. *Qu'en est-il de la gestion des « mamans de jours », de leur sélection et comment La Tour-de-Peilz fait-elle la différence entre les mamans de jours du réseau LAC et celles du réseau Vevey qui sont également gérées par le même service ?*

- C'est la commune de la Tour-de-Peilz qui gère la gestion des accueillantes en milieu familial (AMF), l'engagement et le suivi. Personne ne va se battre pour reprendre la gestion du personnel, on peut continuer à être en partenariat avec la Commune de la Tour-de-Peilz

Cahier des charges et organisation des tâches

8. *La SG aura-t-elle bien un rôle opérationnel dans la structure (RH/compta) et si oui comment ?*

- Rôle opérationnel, administration RH, paiement salaire. La secrétaire générale aura un œil global et de supervision, avec une vision de tous les secteurs. Double contrôle, travail en binôme sur certaines tâches.
- Le responsable des Finances et Administration RH ne fera pas de gestion du personnel, engagement ou autre, il s'occupera par contre de la gestion des salaires, y compris pour le personnel d'Ondène et des Écureuils. Le personnel d'Ondène sera engagé sous l'égide de l'ASICC au 1^{er} janvier 2023, actuellement le personnel Ondène est engagé par Jongny et Egzeko par Corsier.
- Env. 40 personnes engagées actuellement, avec de très petits pourcentages, avec notamment des compléments d'indemnités chômage, la gestion des salaires n'étant pas évidente.

9. *Si la SG a toutes les responsabilités listées dans le cahier des charges, quelles sont réellement les responsabilités des munis ? Pourquoi y-a-t-il besoin de créer des dicastères, si c'est la SG qui gère ?*

- Séparation des pouvoirs et des responsabilités. Les délégués municipaux (membres du CoDir) s'occupent du pilotage politique. La secrétaire générale est l'exécutrice des décisions prises (comme un secrétaire municipal). Travail en bilatéral avec le CoDir. Il est rappelé que l'ASICC fonctionne comme une Commune à part entière.

10. *Le nouveau comptable a-t-il déjà été engagé ? Si oui à quel pourcentage et avec quel cahier des charges pour 2022 ? Malheureusement les bâtiments provisoires destinés au préscolaire ayant pris du retard, le comptable engagé pour le préscolaire n'aura par conséquent qu'à gérer les salaires des employés des Écureuils, ce qui ne semble pas justifier un 80%. Ne pourrions-nous pas trouver une solution provisoire moins onéreuse pour l'année en cours et budgéter l'engagement d'un comptable pour 2023 ?*

- Avec l'arrivée subite du préscolaire suite à la sortie de Vevey du REVE, cette gestion sera reprise par l'ASICC qui doit se doter de moyens pour y répondre. De plus, depuis cette date, le CoDir de l'ASICC s'est réuni toutes les semaines. Les pavillons provisoires n'ouvriront ni cet été comme prévu initialement (1 opposant) ni cet automne (malgré la levée des mesures de contraintes).

En proposant des postes à 40% ou 60% les dossiers de candidature ne sont pas les mêmes. Le CoDir a décidé de créer un seul poste avec deux postes prévus (finances et RH) et ainsi engager une personne à 80% comme responsable Finances et administration RH. Le montant du financement relatif à ce poste sera ventilé dans le préscolaire en partie et dans celui financé par les Communes pour la mise en œuvre de l'ASICC (selon convention établie cf annexe 2)

- Pendant 6 mois, le salaire pourrait être financé en partie par l'ORP (AIT) si le chômage valide cette mesure. La personne sélectionnée a fait 2 mois de chômage, suite au COVID. Processus de recrutement de manière classique. Début mi-juin sous forme de stage financée entièrement par l'ORP.
- L'engagement de cette personne avant l'arrivée des bâtiments provisoires et du personnel, permettra de créer une comptabilité analytique notamment. Elle reprendra également la comptabilité globale de l'ASICC, gérée actuellement en partie par les bourses de Corsier et de Jongny. Les conventions y relatives prendront fin en décembre 2022.

Cahier des charges (annexe 3)

- Les délégués n'ont effectivement pas été mis au courant de cet engagement, toutefois les Municipalité en étaient avisées. La gestion du personnel appartient à l'exécutif, le CoDir de l'ASICC fonctionne exactement comme une Municipalité. En mars, le CoDir n'avait pas encore conscience qu'un tel engagement devait être entrepris. La charge de travail a été constatée au fil des mois avec une identification de créer ce poste rapidement. Ce poste sera au budget 2023 et ventilé selon une clef de répartition (Préscolaire, ASICC).
- La gestion comptable de l'ASICC se fera sur Abacus en cours d'acquisition.

11. *Comment se fait-il qu'une annonce pour un nouveau poste de responsable des finances ait été mis au concours sans que les membres de l'ASICC n'en ai été informés préalablement ?*

- Répondu en amont

12. *Comment est-on arrivé à ce pourcentage d'activités ? Pour combien d'employés planifie-t-on ce pourcentage ?*

- Répondu en amont

13. *Auparavant, sauf erreur, c'était à l'équipe du boursier communal de Corsier (ou Jongny ?) d'en prendre acte. Pour quelle raison cela n'est-il plus possible ?*

- Répondu en amont

14. Dans le courriel daté du 9 mai écrit par Corinne Ansermoz, il est indiqué : “... que le nouveau poste de responsable des finances sera pris en charge par les communes en 2022 et qu’il n’aura pas d’impact sur nos comptes”. Mais il y en aura certainement pour les années suivantes dès 2023. Sur quelle(s) base(s) le CoDir va-t-il projeter cela ?

- Répondu en amont

15. Ce poste de responsable des finances inclut-il également des tâches RH ?

- Répondu en amont

16. Si oui, en consultant le cahier des charges de la SG, n’y a-t-il pas des doublons ? En tenant compte qu’au point 9 du cahier des charges de la SG, il est indiqué : “Diplôme de cadre en administration communale ou brevet fédéral de spécialiste en administration publique” et également “Très bonnes connaissances de l’environnement et des processus RH/droit du travail”.

- Répondu en amont

17. Pouvez-vous clarifier la répartition des tâches entre le comptable qui va être embauché et celui qui gère actuellement le personnel des écureuils ?

- Actuellement le personnel des Ecureuils est géré par la Ville de Vevey. La reprise de ce personnel, soit 23 personnes, sera effectuée entièrement par l'ASICC dès le mois d'août 2022.

18. Sur la répartition des tâches entre la secrétaire générale et le nouveau poste de comptable : qui fait quoi au niveau financier et RH, et n'y aurait-il pas un doublon ? En effet, dans le cahier des charges de la SG, au point 3 ligne 4 : assurer la gestion opérationnelle, administrative et financière de l'ASICC. Et au point 4.4 ligne 1 : gérer et tenir à jour les dossiers personnels des collaborateurs en ce qui concerne les salaires et les assurances de personne.

- Répondu en amont.

19. Entre la SG et le responsable finances, qui s’occupent de quels engagements d’employés, de quelles structures ?

- Répondu en amont.

20. Actuellement, il y a des responsables pédagogiques sur chaque site, leur fonction n’est-elle pas menacée par ces nouveaux engagements ?

- Non, ils auront toujours leur propre rôle par rapport à leur structure. Avec une direction pédagogique par structure, exigence de l'OAJE. Par contre, le poste de cheffe de la coordination ne sera pas repourvu (engagement d'une secrétaire générale).

21. *Si oui, ne fait-il pas sens que les responsables pédagogiques des sites qui sont en contact direct avec les UAPes, soient plus à même d'engager du personnel dans ces structures ?*

- Elles participent déjà à l'engagement de leur personnel et sont consultées.

22. *Au vu de la mise au concours du poste de responsable des finances, le cahier des charges de la SG ne doit-il pas être revu ?*

- Non pas pour l'instant, le cahier des charges étant évolutif.

23. *Qu'y-a-t-il réellement dans les dicastères des munis (CoDir ASICC), de quoi sont-ils vraiment responsables ?*

- Chacun s'occupe de son dicastère, tout comme dans le cadre d'une commune. Pour rappel répartition des dicastères au sein de l'ASICC :
 - Mme Céline Murisier : Secrétariat général, accueil parascolaire
 - M. Gilbert Cavin : Accueil préscolaire, réseau LAC
 - M. Hervé Liniger : Finances et bâtiments
 - M. Laurent Pachoud : Ecole et Animation jeunesse
- L'ASICC se met en place, dossiers en binômes en fonction des dicastères. Il faudra 2, 3 ans d'exercice pour stabiliser ce mode de fonctionnement.
- La SG fait déjà un bon nombre de séances complexes avec les structures, avec notamment des parents mécontents.

24. *Dans le cadre du Conseil Intercommunal, qui est la personne de contact, les munis ou la SG ?*

- Il s'agit de la secrétaire générale ou de la présidente.

25. *Qui contrôle le travail de la SG et qui est responsable en cas de problème ?*

- C'est le CoDir, pour les choses courantes, en cas de problème c'est la présidente du Codir qui agit, avec éventuellement le responsable des finances.

Changement de nom

26. Nous avons constaté que l'ASIC est devenu ASICC sur tous les supports officiels : pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été consulté/avisé ?

- Il s'agit d'un acronyme, dans ce sens aucune révision des statuts n'est requise.
- L'adresse mail asic@ était déjà utilisée, en rajoutant un « C » pas besoin de faire de révision des statuts. Nom de domaine déjà pris. Il est relevé que Madame le préfet a toujours noté ASICC.
- Il est demandé par le CI que les communications soient plus claires et régulières. Le CoDir questionne le CI : quelle doit être la teneur des communications et quels sont les besoins des délégués. Il est rappelé que les Conseillers communaux doivent être informés par les délégués. Sur ce point, il est constaté que chaque Municipalité gère différemment ses communications. Toutefois, les Municipalités sont tenues d'informer leur Conseil lors de changement/engagement au sein d'une entité.

27. Quelles sont les implications et pourquoi le CoDir a-t-il procédé de la sorte ?

- Il est relevé que rien n'est caché, les épisodes se sont enchaînés très rapidement, il a fallu engager du personnel sans tarder. Jusqu'à maintenant l'ASICC n'était pas autant mise à contribution et le CoDir n'avait que très peu de communication à donner (2 séances de Conseil par année, budget et compte). Un temps d'adaptation doit aussi avoir lieu, tout en préservant les intérêts de l'entité. Le cahier des charges de la SG est à disposition et a été transmis au bureau du CI.
- Une grosse frustration des délégués est constatée par rapport à la communication, il est relevé que les informations importantes doivent absolument être communiquée.

28. S'il s'agit d'un acronyme pratique, pourquoi doit-il devenir le nom officiel ?

- Répondu en amont.

29. Si Le seul besoin est un "c" pour un mail ou un site internet, ne peut-on pas rajouter le "c" sans modifier le reste ?

- Répondu en amont.

Communication officielle

30. La récente communication officielle du CoDir nous a interpellé tant au sein du Conseil que directement auprès des communes. Les délégués sont-ils des porte-paroles du CoDir ?

- Il est relevé que des séances supplémentaires doivent être mises en place, l'évolution au sein de l'ASICC en sont les conséquences. Toutefois, il est précisé que les délégués ne peuvent pas faire partie des décisions du CoDir.
- Il est demandé que toutes les informations envoyées aux Municipalités soient également envoyées aux délégués de l'ASICC.
- Le CoDir va s'organiser à l'interne pour le mode de communication.

- Le CoDir demande si cette séance d'information est suffisante ou si les délégués souhaitent une séance officielle (CI). Le CoDir laisse les délégués délibérer entre eux. Le président communiquera au CoDir les demandes des délégués.

Corseaux, le 1^{er} juin 2022

Pour le Conseil intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Roberto Trüb

Caroline Genovese

Annexes : ment.